Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **RES-CH-03**

Réhabilitation d'un poste de livraison de chaleur (bâtiment tertiaire)

1. Secteur d'application :

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée inférieure à 5 000 m² et raccordés à un réseau de chauffage urbain.

2. Dénomination :

Réhabilitation d'un poste de livraison par le remplacement de la totalité des éléments suivants, constitutifs du primaire du poste de livraison par des équipements neufs :

– échangeurs ;
– régulation ;
– pompes, lorsque le poste de livraison en est équipé ;
– isolation thermique.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle : 20 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT UNITAIRE en kWh cumac/m²			×	SURFACE chauffée en m²	×	SECTEUR D'ACTIVITÉ	FACTEUR correctif
Zone climatique	H1	230		S		Bureaux	1,1
	H2	190				Enseignement	0,8
	H3	130				Commerces	1,1
						Hôtellerie, restauration	1,4
						Santé	0,9
						Autres secteurs	0,8

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **RES-CH-03-GT**

Réhabilitation d'un poste de livraison de chaleur dans un bâtiment tertiaire de grande taille

1. Secteur d'application :

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée comprise entre 5 000 m² et 10 000 m² et raccordés à un réseau de chauffage urbain.

2. Dénomination :

Réhabilitation d'un poste de livraison par le remplacement de la totalité des éléments suivants, constitutifs du primaire du poste de livraison par des équipements neufs :

– échangeurs ;
– régulation ;
– pompes, lorsque le poste de livraison en est équipé ;
– isolation thermique.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle : 20 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT UNITAIRE en kWh cumac/m²			×	SURFACE chauffée en m²	×	SECTEUR D'ACTIVITÉ	FACTEUR correctif
Zone climatique	H1	190		S		Bureaux	1,3
	H2	160				Enseignement	0,7
	H3	110				Commerces	1,1
						Hôtellerie, restauration	1,4
						Santé	0,9
						Autres secteurs	0,7

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **TRA-EQ-03**

Télématique embarquée pour le suivi de la conduite d'un véhicule

1. Secteur d'application :

Flottes de véhicules professionnels.

2. Dénomination :

Installation d'un équipement de télématique embarquée et accès aux analyses comportementales par les conducteurs et par les gestionnaires de flotte.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Les équipements de télématique installés fournissent les données minimales suivantes :

1° La consommation du véhicule ;
2° Le kilométrage ;
3° L'utilisation de l'accélérateur ;
4° L'utilisation des freins ;
5° Le régime moteur ;
6° Les temps d'arrêt avec moteur fonctionnant.

4. Durée de vie conventionnelle : 4 ans.

5. Montant des certificats en kWh cumac :

TYPE DE VÉHICULE	MONTANT EN kWh CUMAC par opération de télématique installée
Véhicules légers	2 000
Véhicules utilitaires légers	2 900
Poids lourds	33 000
Autocar ou autobus	19 000

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **TRA-EQ-04**

Lubrifiant économiseur d'énergie pour véhicules légers

1. Secteur d'application :